

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA LIAISON ROUTIÈRE ENTRE CHICOUTIMI–LATERRIÈRE–LA BAIE

MODIFICATIONS AU PROJET A-4

**DONALD TURGEON, ING.
SERVICE DES INVENTAIRES ET DU PLAN**

25 avril 2002

MODIFICATIONS AU PROJET A-4

Le présent document indique des modifications que le promoteur a apportées à son projet suite à des consultations survenues depuis la séance d'information.

SECTEUR DE L'INTERSECTION AVEC LE CHEMIN DU PLATEAU

Lors de la soirée d'information tenue le 27 février dernier, un résident situé au no civique 2212 du chemin du Plateau s'est objecté à la construction d'un mur antibruit vertical près de sa propriété. Le but de ce mur était de réduire l'effet du bruit dans ce secteur tout en évitant le nombre d'expropriation.

Nous avons, par la suite, rencontré le résident pour bien comprendre la problématique. D'ailleurs, la demande du résident est présentée à l'annexe 1.

Conclusion :

Suite à l'analyse du dossier, la décision du promoteur est de changer le type d'écran antibruit pour remplacer le mur par une butte végétalisée. Cette dernière s'intègre mieux dans le paysage mais occasionne un dossier d'expropriation additionnel pour le propriétaire du 2212 chemin du Plateau. La modification est présentée à l'annexe 2.

TRONÇON SITUÉ ENTRE L'ÉCHANGEUR 170 EST ET L'AVENUE DU PORT (côte à Jovi)

Suite à la présentation publique, un groupe de citoyens habitant le long de la route 170 a demandé une rencontre avec les représentants du MTQ pour discuter de la problématique de leur secteur.

Cette rencontre s'est tenue le 21 mars 2002 et les résidents ont mentionné que le projet proposé par le MTQ, bien qu'il réduirait les impacts sur l'expropriation, ne réglerait pas les problèmes de sécurité pour les enfants qui prennent l'autobus scolaire; d'accès à leur propriété lors des heures de pointe et du bruit causé par la circulation sur la route 170.

Deux propositions d'aménagement furent discutées, soit de déplacer la route plus au sud, soit de garder le même tracé en utilisant une section de route de type rural c'est-à-dire avec un drainage ouvert. Le MTQ leur a indiqué qu'il analyserait les propositions et qu'une nouvelle rencontre serait tenue pour les informer des résultats des études.

La deuxième rencontre s'est tenue le 24 avril dernier et lors de cette rencontre le MTQ a présenté aux propriétaires riverains les résultats des analyses des 2 propositions soit :

Déplacement du tracé vers le sud (annexe 3)

Avantages :

Cette alternative réglerait les problématiques de sécurité et d'accès aux résidences.

Désavantages :

Afin de pouvoir se raccorder à la route 170, le projet doit s'allonger vers l'est et aurait des impacts sur au moins trois autres résidences

La problématique de bruit ne serait pas réglée et risquerait de s'amplifier avec l'augmentation prévue de la circulation

Construction de la route 170 avec une section transversale rurale (annexe 4)

Avantages :

Cette alternative règle les problèmes de sécurité, d'accès et de bruit puisque les résidences seront expropriées tout en permettant de conserver l'exploitation agricole

Permettrait la construction d'un terre-plein central, ce qui améliorerait la sécurité routière dans ce secteur où la vitesse affichée est de 90 km/h.

Désavantages :

Expropriation des propriétaires situés aux numéros civiques suivants : 3962, 3942, 3882, 3852 et 3822.

La résidence reliée à l'exploitation agricole (no civique 3903) et la résidence du propriétaire de l'exploitation (no civique 3922) demeurent dans ce secteur mais doivent être relocalisées. Un accès sécuritaire devra être aménagé afin de permettre la circulation lourde nécessaire à l'exploitation agricole.

N.B. : Il est à noter que pour ce secteur, les modifications apportées s'appliquent aux trois alternatives de tracés soit C, B-1 et A-4. Ces modifications ne sont donc pas discriminantes pour le choix d'un tracé.

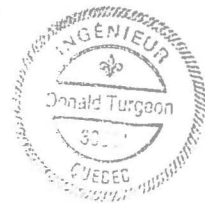
Conclusion :

Après avoir présenté les deux options, le Ministère favorise l'option de reconstruire la route 170 avec une section rurale. Cette option règle les problème de sécurité, d'accès et de bruit.

Les résidents sont unanimes pour favoriser la reconstruction de la route 170 avec une section rurale.

Préparé par : Donald Turgeon
Donald Turgeon, ing.

2002/04/25



ENTREPRISES LEON BOUCHARD & FILS LTEE

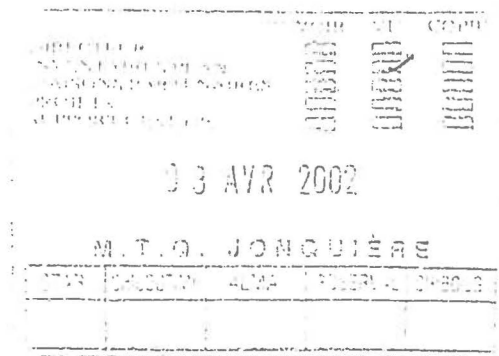
2222, Chemin du Plateau
 VILLE DE LA BAIE (Québec) G7B 3N8
 Tél./fax : (418-677-2264)

Lic. RBQ : 2161-0118-99

N.I.R. : 000690-9

Ville de la Baie, le 28 mars 2002

Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 3950, boul. Harvey
 Jonquière (Québec)
 G7X 8L6

**A l'attention de Monsieur Donald Martel**

Re : Entreprises Léon Bouchard & Fils Ltée
 Martin Bouchard, 2212 chemin du Plateau, La Baie
Pierrette Sirois Bouchard, 2222 chemin du Plateau, La Baie

Objet : Tracée A-4, lien routier entre Chicoutimi-Laterrière-La Baie

Monsieur,

Pour faire suite à notre rencontre du 04 mars dernier concernant l'objet en titre, permettez-nous de faire un retour sur cette réunion.

Initialement, vous aviez comme projet d'aménager un mur antibruit à défaut d'ériger une butte pour réduire ainsi, au strict minimum, l'espace requis à la construction de la route. Cette solution avait pour but, selon vos dires, d'éviter l'expropriation de nos bâtiments. Sans doute l'aviez-vous envisagé en pensant que nous serions satisfaits de cette délicatesse.

Il est impératif que vous sachiez que nous sommes fervents de la nécessité d'améliorer le réseau routier, mais nous trouvons cependant qu'il est inacceptable de vivre, comme citoyens, à proximité d'une telle infrastructure. La propriété située au 2212 chemin du Plateau sera littéralement encastrée dans cette future autoroute.

.../2

ENTREPRISES LEON BOUCHARD & FILS LTEE

2222, Chemin du Plateau
VILLE DE LA BAIE (Québec) G7B 3N8
Tél./fax : (418-677-2264)

Lic. RBQ : 2161-0118-99

N.I.R. : 000690-9

-2-

Les conséquences directes de ce projet sur l'organisation de nos vies tant familiales, professionnelles que personnelles, sans compter l'éventualité d'un déracinement s'échelonnant sur quatre générations, sont les suivantes :

- Perte de valeur notable et immédiate de nos propriétés autant en terme de qualité de vie pour les propriétaires actuels ou futurs
- Accumulation de neige (ce mur agira en véritable barrière à neige en embourbera nos terrains)
- Problème d'eau (une quantité d'eau importante provenant du pont se déversera chez nous)
- Problème de vibration, d'ensoleillement, de bruit, d'éclairage artificiel en permanence (plein jour 24/24 heures)
- Exposition à la vue et au sus de tous
- Perte incontestable d'une tranquillité et d'une grande qualité de vie
- Perte de jouissance du panorama (couchers de soleil, horizon, paysage campagnard)
- Pollution assurée, du bruit, de l'air et de la vue
- Disparition de la faune et de la flore autour de nos propriétés.

Pour ces raisons, nous vous avons alors proposé une autre alternative qui pouvait, à notre avis, atténuer l'importance d'une telle éventualité et ce, pour les deux parties.

.../3

ENTREPRISES LEON BOUCHARD & FILS LTEE

2222, Chemin du Plateau
VILLE DE LA BAIE (Québec) G7B 3N8
Tél./fax : (418-677-2264)

Lic. RBQ : 2161-0118-99

N.I.R. : 000690-9

-3-

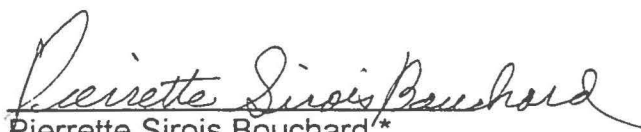
Cette proposition était qu'il serait faisable et avantageux de déloger les garages en les laissant sur le même lot, et d'exproprier par surcroît la résidence du 2212 chemin du Plateau. Ceci, afin d'éviter d'ériger un mur de soutènement qui laisserait alors toute place à la construction de la butte antibruit, sans compter que cette possibilité pourrait être beaucoup moins onéreuse pour votre Ministère.

Suite à cette rencontre, vous avez communiqué avec nous, le 08 mars 2002, pour nous faire part de vos nouvelles pistes de solutions. Vous proposez donc : d'exproprier la maison du 2212 chemin du Plateau tout en envisageant la possibilité de maintenir l'emplacement actuel des trois garages.

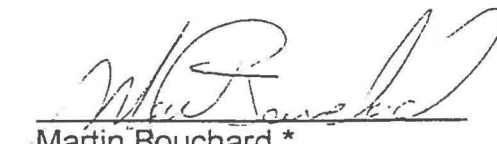
Cependant, il est important pour nous de vous informer que l'infrastructure des garages existants n'a pas été conçue en fonction d'une pente se déversant vers ces bâtiments puisque ces derniers sont érigés sur une dalle flottante. Nous sommes convaincus que, pour cette raison et celles nommées précédemment, le déplacement des garages est inévitable.

Nous espérons que nous en viendrons à une entente équitable et soyez assuré, Monsieur Martel, de notre entière collaboration.

ENTREPRISES LEON BOUCHARD & FILS LTEE



Pierrette Sirois Bouchard*
2222, Chemin du Plateau
VILLE DE LA BAIE (Québec)
G7B 3N8



Martin Bouchard*
2212, Chemin du Plateau
VILLE DE LA BAIE (Québec)
G7B 3N8

* Copropriétaires des Entreprises Léon Bouchard & Fils Ltée



Unité administrative		
Direction générale de Québec et de l'Est		
Direction territoriale Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamou		
Service des Projets		
Route	Trançon	Section
Route	Trançon	Section
Feuillet cartographique	Latitude	Longitude
Municipalité	Code	
Municipalité régionale de comté	Code	
Circoscription électorale	Code	
Centre de services	Code	
Cadastre	Code	
Circoscription foncière	Code	
Titre		
VUE EN PLAN		
Description		
AUTOROUTE 70		
VARIANTE A-4		
CHEMIN DU PLATEAU		
Murs anti-bruit au 4 quadrants		
(Chemin du Plateau au-dessous de l'Autoroute 70)		
2002-04-17	1461	
préparé par Louis Madou Arpenteur Géomètre		
Gouvernement du Québec Ministère des Transports		
Échelles horizontale 1/500 verticale 1/100		
Références techniques		
Plan de construction		
Identification du projet 20-3671-7005		
Code client Dossier général		
Numéro de plan Plan_Secteur_duPlateau Dessous_VuePlan_2002-0417.dwg		



Unité administrative
 Direction générale
 de Québec et de l'Est
 Direction territoriale Saguenay
 Lac-Saint-Louis - Chibougamou
 Service des Projets

Roule	Tronçon	Section
Roule	Tronçon	Section
Feuillet cartographique	Latitude	Longitude
Municipalité	Code	
Municipalité régionale de comté	Code	
Circconscription électorale	Code	
Centre de services	Code	
Cadastre	Code	
Circconscription foncière	Code	
Titre		

VUE EN PLAN

AUTOROUTE 70
 VARIANTE A-4
 EMPRISES MODIFIÉES
 AVEC
 VOIE DE DESSERTE
 SECTEUR DU
 RACCORDEMENT À LA
 ROUTE 170
 (COTE À JOVI)

2002-24-17 1497

préparé par
 Louis Hédou
 Arpenteur Géomètre

Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports



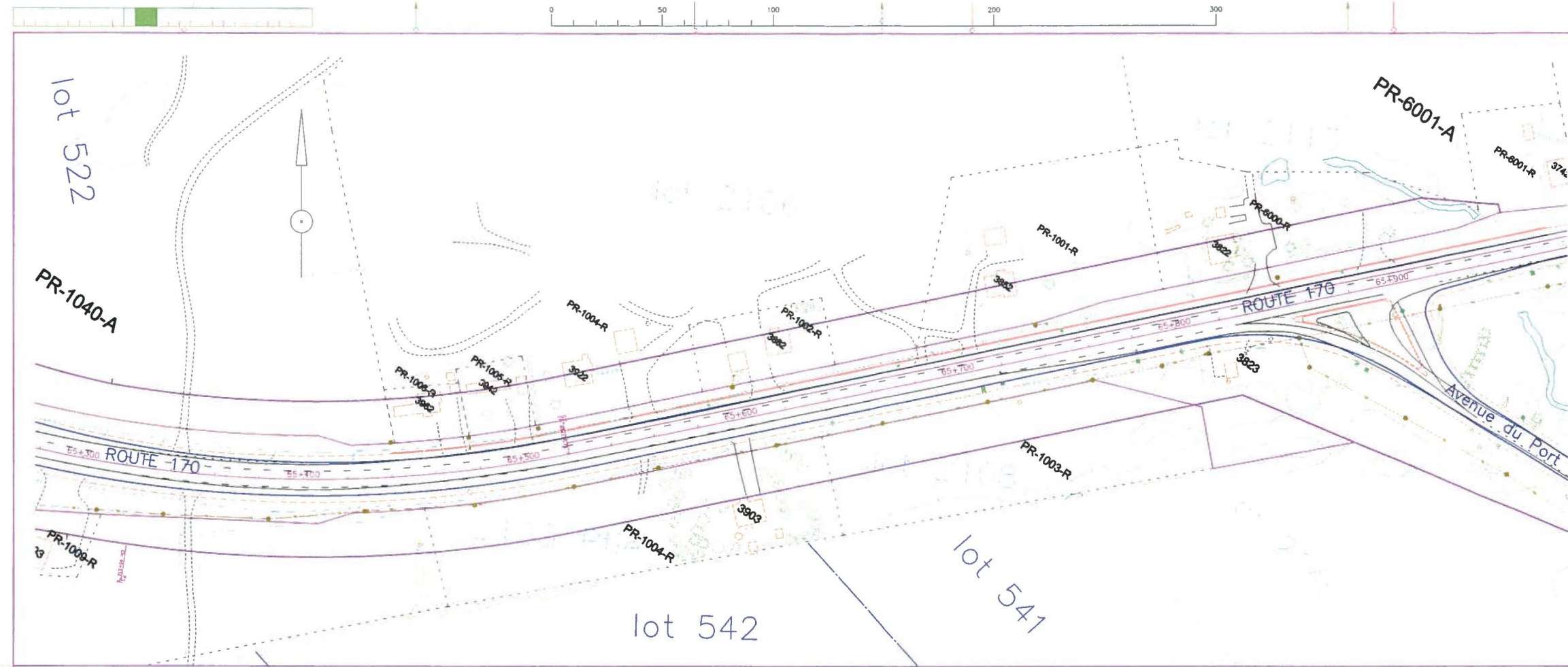
Références techniques

Plan de construction

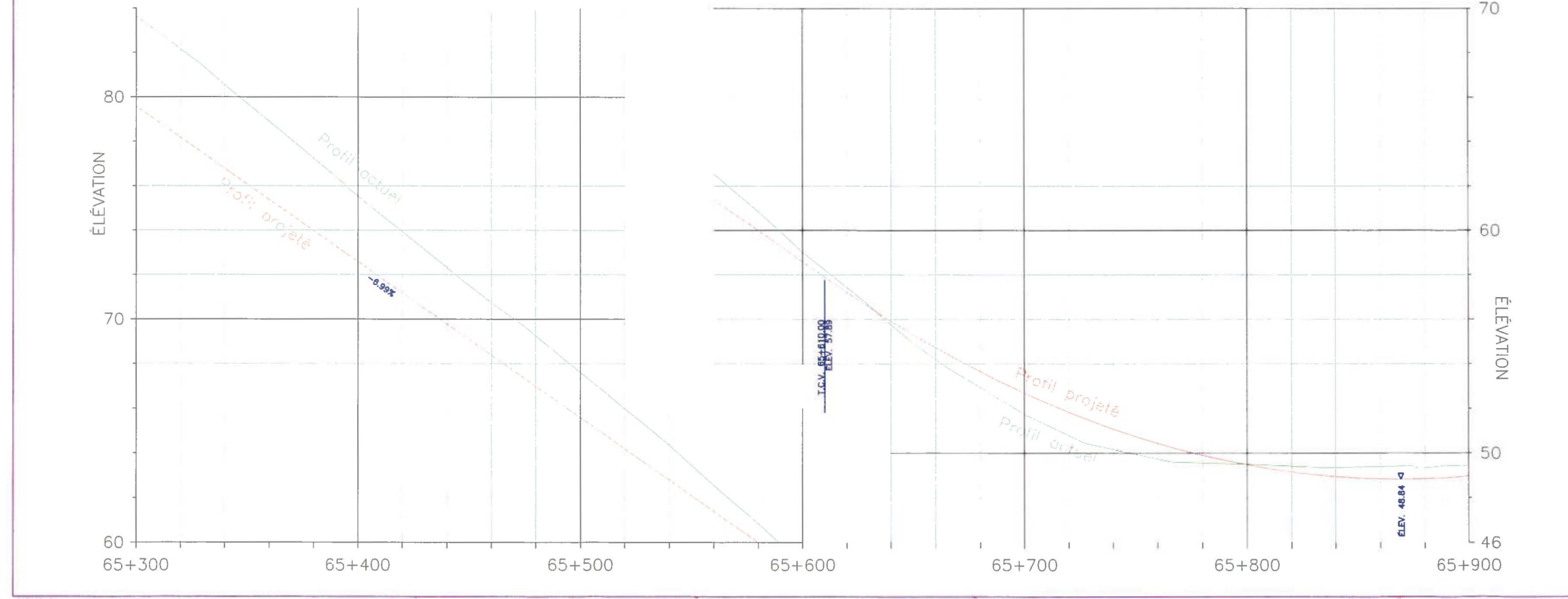
Identification du projet
 20-3671-1006

Code client
 Dossier général

Numéro de plan
 Plan_Secteur_coteJoivi_VueDevisée.dwg



PROFIL ROUTE 170



Unité administrative		
Direction générale de Québec et de l'Est		
Direction territoriale Saguenay, Lac-Saint-Jean - Chaudière		
Service des Projets		
Route	Trançon	Section
Route	Trançon	Section
Feuillet cartographique	Latitude	Longitude
Municipalité	Code	
Municipalité régionale de comté	Code	
Circconscription électorale	Code	
Centre de services	Code	
Cadastre	Code	
Circconscription foncière	Code	
Titre		
PLAN ET PROFIL		
Description		
AUTOROUTE 70		
VARIANTE A-4		
EMPRISES MODIFIÉES AVEC FOSSES		
SECTEUR DU RACCORDEMENT À LA ROUTE 170		
(COTE À JOVI)		
2002-04-17	1461	
préparé par		
Louis Hadeau Arpenteur Géomètre		
Gouvernement du Québec Ministère des Transports		
Echelles		
horizontale 1 : 1000		
verticale 1 : 100		
Références techniques		
Plan de construction		
Identification du projet		
20-36.11-7000		
Code client	Dossier général	
Numéro de plan		
Plan - secteur - cotejo - Vu		
PlanPrs.fr_2002-0417_tag		